



Payement de la r.s.i et indemnité chômage

Par **azerty6258**, le **10/02/2010** à **20:42**

Bonjour,

J ai repris un commerce avec mon père, et moi étant gérant (sans salaire) et mon père salarié (fiches de salaire à l appuie). Nous étions associé, je possédais 51% et mon père 49%.
Société arrêté.

1. Dois je payer la RSI, alors que je n étais pas gérant rémunéré, car je travaillais à côté et pris en charge par la sécurité sociale ?
2. Mon père se voit refuser toute indemnité de chômage, est ce normal ?

Je vous prie de recevoir mes sincères salutations ainsi que mes remerciements pour vous être intéressé à notre cas.

Encore merci